

Image not found or type unknown



Remariage en separation de biens et droit sur bien acquis avant m

Par **Sophiemu**, le **29/08/2013** à **16:30**

Bonjour,rrnJ aimerais savoir rnrn1/si apres un remariage en separation de bien, la seconde epouse de mon ex a un droit sur une maison qui reste une propriete a 50 pourcent pour mon mari rn(les 50 autres etant pour moi) ou seuls nos enfants peuvent heriter de des 50 pourcent de mon ex epoux ?rn2/ si un enfant naît de cette nouvelle union, a t il lui un droit sur ces 50 pourcent appartenant a mon ex epou ?rn3/ En cas de deces de mon ex epoux, que se passe t il pour cette maison ?rnrnMerci par avance pour votre aide